



MUNICIPALITE DE FECHY

**RAPPORT
DE GESTION
2012**

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Conseil Général – compte 101

Légère augmentation des charges du bureau du Conseil due au nombre de votations.

1.2 Municipalité – compte 102

Les traitements et vacations de la Municipalité, compte-tenu également des remboursements de jetons de présences, restent inférieurs aux montants portés au budget.

1.3 Personnel communal – comptes 110.3011.00 à 110.3050.00

Le traitement du personnel est légèrement inférieur au montant budgétisé. En conséquence, les charges y afférant ont été inférieures en ce qui concerne la caisse de pension et l'assurance maladie et accidents.

1.4 Pension de retraite – compte 110.3071.00

Suite au décès de notre ancien employé communal M. Louis Blanc, la dépense relative à ce compte a été inférieure au montant prévu. Ce poste a été supprimé dans le budget 2013.

1.5 Permis de construire – compte 110.3102.00

8 projets de constructions ou de transformations ont été soumis à l'enquête publique, 7 permis de construire ont été délivrés. Les dépenses inhérentes aux permis de construire ont été supérieures aux prévisions de CHF 7'626,85, par contre les recettes y relatives au compte 110.4313.00 sont supérieures aux prévisions de CHF 23'742.55

1.6 Entretien – achat et maintenance informatique – compte 110.3151.01

L'augmentation des charges provient du remplacement de la photocopieuse.

1.7 Maintenance du site internet communal – compte 110.3151.02

Aucune prestation n'a été demandée pour le renouvellement de la présentation du site internet en 2012.

1.8 Honoraires et frais d'expertises – compte 110.3185.00

Les projets soumis à l'enquête publique ont demandé peu d'interventions de notre avocat.

1.9 Honoraires et frais d'étude plan de zone – compte 110.3185.02

Rien à signaler.

1.10 Mise à jour des plans techniques – compte 110.3185.03

Les factures relatives à l'établissement de points limites et de constitution de plans de servitudes par le bureau Rossier ont été imputées sur ce compte.

1.11 Etude développement durable – compte 110.3199.01

Le rapport final de l'Agenda 21 est en cours et sera probablement facturé en 2013.

1.12 Préavis municipaux

En 2012, 9 préavis ont été présentés au Conseil Général :

- n° 1/2012 – Modification des statuts du SIDERE
- n° 2/2012 – Réorganisation de la Protection Civile dans le canton de Vaud
- n° 3/2012 – Comptes communaux 2011 et rapport de gestion de la Municipalité
- n° 4/2012 – Installation de points de collecte pour les ordures ménagères
- n° 5/2012 – Arrêté d'imposition 2013
- n° 6/2012 – Demande d'un crédit pour la construction d'un refuge forestier
- n° 7/2012 – Budget 2013
- n° 8/2012 – Nouveau règlement communal sur la gestion des déchets
- n° 9/2012 – Adhésion de la commune de Perroy à la déchetterie intercommunale

1.13 Administration générale – variations par rapport au budget

Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 723'680.—. Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de charges de CHF 615'793,79.

2. FINANCES

2.1 Recette des impôts – comptes 21

L'excédent de produits est inférieur aux prévisions de CHF 107'764,53. Des différences très sensibles sont relevées ci-après et varient d'année en année, soit (montants arrondis) :

• Impôt sur le revenu	- CHF 664'000.—
• Impôt à la source	+ CHF 76'000.—
• Impôt spécial sur les étrangers	+ CHF 143'000.—
• Droits de mutation	+ CHF 120'000.—
• Impôt sur les gains immobiliers	+ CHF 220'000.—

2.2 Services financiers – comptes 22

Notre participation au fonds de péréquation a été inférieure de CHF 69'000.— environ. Un rattrapage en 2013 est prévisible et nous avons provisionné CHF 300'000.—.

3. DOMAINES & BATIMENTS

3.1 Forêts – comptes 32

La vente de bois et les subsides cantonaux présentent des recettes supplémentaires de près de CHF 20'000.—. Ce montant additionné à la diminution des frais divers donne un résultat positif de CHF 14'500.— environ au lieu d'un excédent de charges budgétisé à CHF 11'400.—.

3.2 Vignes – comptes 33

Les frais de vignolage, produits et entretien des vignes ont été inférieurs aux prévisions les plus élevées et la vente de moût a rapporté plus que budgétisé. Il en résulte un excédent de produit de CHF 4'000.— alors qu'un excédent de charges de CHF 27'600.— avait été porté au budget.

3.3 Bâtiment communal du Saugey – comptes 351

Les résultats sont très proches des prévisions. Des travaux d'entretien ont été nécessaires en particulier le remplacement du sèche-linge et le rafraîchissement des peintures du studio et de la cage d'escalier du bâtiment est.

3.4 Auberge communale, grande salle, locaux divers – comptes 352

Le résultat positif de ces comptes est de près de CHF 44'000.— alors que nous avons budgétisé un résultat positif de CHF 66'000.—. Des frais d'entretien ont été nécessaires, dont en particulier l'achat d'une cantine pour un montant de CHF 18'576.—, ce qui représente un excédent de dépenses de CHF 18'000.—. Le montant budgétisé pour le loyer de l'auberge n'a pas été atteint.

3.5 Collège – comptes 353

La diminution des frais d'électricité, chauffage, conciergerie et entretien ont permis d'améliorer le produit du bâtiment de près de CHF 6'500.— à quoi s'ajoute un supplément de location de classes de CHF 2'000.—.

CHF 120'000.— ont été provisionnés sur le compte de réserve bâtiments pour couvrir la demande de crédit du préavis 01/2013 pour le concours de l'ancien collège.

3.6 Eglise – comptes 354

La diminution des frais d'électricité, chauffage, entretien du bâtiment et des orgues a permis de réduire l'excédent de charges porté au budget de CHF 7'650.—.

3.7 Bâtiment en Rionzier – compte 355

3.7.1 Conciergerie – compte 355.3011.00

Seuls les nettoyages des escaliers ont été confiés à Madame Rosa Rocha. L'entretien des extérieurs a été effectué par les employés communaux ce qui a diminué les prestations nécessaires. Dès le 1^{er} juillet 2013, la conciergerie sera assurée par Monsieur Yvan Guillemin.

3.7.2 Electricité et chauffage – compte 355.3120.00

Il est difficile de tirer des conclusions de ce poste des comptes car une partie du combustible du chauffage a été prise en compte par le crédit de construction.

3.7.3 Entretien du bâtiment – compte 355.3141.00

Les travaux n'ayant pas été totalement terminés au 30 juin et faisant l'objet de garanties de la part des entreprises, ce poste du budget n'a pour ainsi dire pas été utilisé.

3.7.4 Frais de gérance – compte 355.1341.01

Ces frais sont liés au montant des loyers encaissés.

3.7.5 Intérêts de l'emprunt et amortissement – comptes 355.3222.00 et 355.3312.00

Au vu du faible intérêt de l'emprunt que nous avons contracté le montant des intérêts à payer a été inférieur aux prévisions. Par contre notre prêteur a exigé un amortissement de 2% du montant du prêt au lieu de 1%. De plus l'amortissement a démarré à la première échéance des intérêts soit 2 versements pour 2012 ce qui provoque un excédent de charge financière liée à l'emprunt de CHF 38'000.—.

Le calcul de l'amortissement porté au budget était basé sur 7 mois à 1%.

Le calcul des intérêts portés au budget était basé sur 7 mois à 2,5%.

3.7.6 Loyers – compte 355.4271.00

Le revenu des loyers porté au budget avait été calculé avec tous les appartements loués de même que la surface commerciale, pendant 7 mois.

Au vu de l'avancement des travaux, les appartements ont été loués au 1^{er} et au 15 juillet 2012.

Compte tenu des désagréments qu'aurait causé un commerce au rez-de-chaussée du bâtiment Lausanne pour les locataires des étages supérieurs, ce projet a été, à grands regrets, abandonné. Ces locaux ont été aménagés en un petit bureau et un appartement de 4 pièces, loués au 1^{er} février 2013

3.7.7 Charges sur loyer – compte 355.4351.00

Ce poste ne contient aucun montant car le décompte des charges de chauffage et consommation d'eau se fait au 30 juin de chaque année.

En conclusion le produit de la rubrique 355 porté au budget 2012 d'un montant de CHF 54'543.— n'a été que de CHF 24'346.30.— au vu des points cités auparavant.

4. TRAVAUX

4.1 Routes, ruisseaux et voirie – comptes 43

Le montant des charges 2012 est inférieur au montant porté au budget malgré l'attribution de CHF 20'201.— au fonds de réserve routes.

4.2 Parcs, promenades et cimetière – comptes 44

Le surplus de charges provient des factures de l'entreprise Bolliger Jardins pour l'élimination du feu bactérien. Une ristourne cantonale nous a été attribuée en 2013.

4.3 Ordures ménagères et déchets – comptes 45

Les charges et les produits correspondent au budget.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

L'excédent de charges est de CHF 429'463,55 au lieu de CHF 357'700.—, soit une augmentation d'environ CHF 72'000.— provenant de l'enseignement primaire et secondaire, calculé sur le nombre d'élèves et le nombre d'habitants.

6. POLICE

Rien de spécial à signaler en ce qui concerne la défense contre l'incendie et la protection civile.

7. SECURITE SOCIALE

7.1 Participations à la prévoyance sociale – compte 720.3515.00

Notre participation a été conforme aux prévisions. Le compte est diminué de CHF 200'000.— par l'extourne de la réserve 2011 (CHF 300'000.--) et par la création d'une provision de CHF 100'000.— pour un éventuel rattrapage pour 2012.

7.2 ARASMA – AJEMA – compte 720.3525.01

Le surplus de charges est dû au solde de la facture 2011 pour un montant de CHF 20'003.—.

8. DIVERS

8.1 Population

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, nous avons enregistré 56 départs, 107 arrivées, 13 naissances et 6 décès.

Du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012, la population a passé de 777 à 830 habitants soit une augmentation de près 7% tous permis confondus.

8.2 Sortie des aînés

Elle a eu lieu le lundi 3 septembre, le but du voyage était les chutes de Giessbach puis la montée en funiculaire au Grandhôtel Giessbach où le repas fut servi, 33 personnes ont participé à cette journée.

9. ANALYSE DU RESULTAT

Le présent exercice a permis de verser CHF 5'000.— sur le compte 9282.002.00 pour investissements futurs.

Le compte de réserve 9280.002, réserve pour abri de protection civile, compte résultant de la construction de l'abri public de Féchy-Dessus a été transféré sur le compte fonds de réserve pour investissements futurs, soit un montant de CHF 134'377.—.

L'excédent de recette de CHF 689,67 a été porté au compte capital, ce dernier s'élève à CHF 183'433.89.

Le compte 9282.002.00, fonds de réserve pour investissements futurs présente un solde au 31 décembre 2012 de CHF 2'811'955,65 dont CHF 2'272'400,05 ont déjà été attribués à divers projets par préavis.

Le montant à disposition pour les projets futurs s'élève à CHF 539'555,60.

Le montant des amortissements s'est élevé à CHF 227'069,65.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  la secrétaire 
Francis Liard  Marguerite Pilloud